

AVIS AU PUBLIC

Adaptation des frais d'inscription à l'atelier « Art à l'école » pour les élèves des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental.

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 17 juillet 2026 le conseil communal a adapté les frais d'inscription à l'atelier « Art à l'école » pour les élèves des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental.

La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 25 août 2026, référence FC05-2026-A320.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

